

Assurance-emploi  
Formulaires Santé et sécurité au travail

Impôt foncier

# RAPPORT SUR LA PAPERASSERIE AU CANADA

Le coût de la  
réglementation pour les PME

Sixième édition

Confidentialité TPS/TVQ  
Indemnisation des accidents Paie  
Déduction des frais d'automobile Frustration

Permis et dépenses

# Rapport sur la paperasserie au Canada

Sixième édition

*Marvin Cruz, Keyli Kosiorek, Laura Jones et Taylor Matchett*

La FCEI souhaite remercier Intuit Canada d'avoir participé à la production du rapport de cette année. Nous travaillons actuellement sur un autre rapport, qui compare les coûts de la réglementation au Canada à ceux aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2021

---

## Table des matières

Sommaire .....	3
Introduction.....	5
Coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes.....	6
Fardeau administratif par palier de gouvernement .....	15
Une réforme efficace de la réglementation .....	18
Conclusion et recommandations .....	23
Annexe A : Sondages de la FCEI.....	26
Annexe B : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation .....	30
Annexe C : Autres données .....	34

---

## Sommaire

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a commencé à publier des rapports sur les coûts de la réglementation en 2005<sup>1</sup>. À ce moment-là, il n'y avait pas d'autres estimations disponibles du total de ces coûts pour les entreprises canadiennes. Et, curieusement, c'est toujours le cas aujourd'hui.

Les coûts de la réglementation imposés aux entreprises canadiennes par les trois paliers de gouvernement s'élevaient à 38,8 milliards de dollars en 2020. Les entreprises canadiennes, toutes tailles confondues, ont consacré au total 731 millions d'heures à leur mise en conformité<sup>2</sup>, soit l'équivalent de près de 375 000 emplois à temps plein<sup>3</sup>. La réglementation en lien avec la COVID-19 ne fait pas partie de l'estimation de 2020, question de garder les données comparables à celles des années précédentes.

Les propriétaires de PME considèrent que ces coûts sont trop élevés; ils citent d'ailleurs la réglementation excessive comme l'un de leurs soucis majeurs. Les plus petites entreprises portent un fardeau financier disproportionné : elles doivent payer un montant par employé pouvant atteindre cinq fois celui des grandes entreprises. En effet, pour se conformer aux exigences gouvernementales, elles doivent payer 7 023 \$ par employé par année, alors que les grandes entreprises ne paient que 1 237 \$ par année (figure 1). La capacité qu'ont ces dernières à répartir les coûts entre plusieurs employés leur donne un avantage concurrentiel dont les petites entreprises ne bénéficient pas.

---

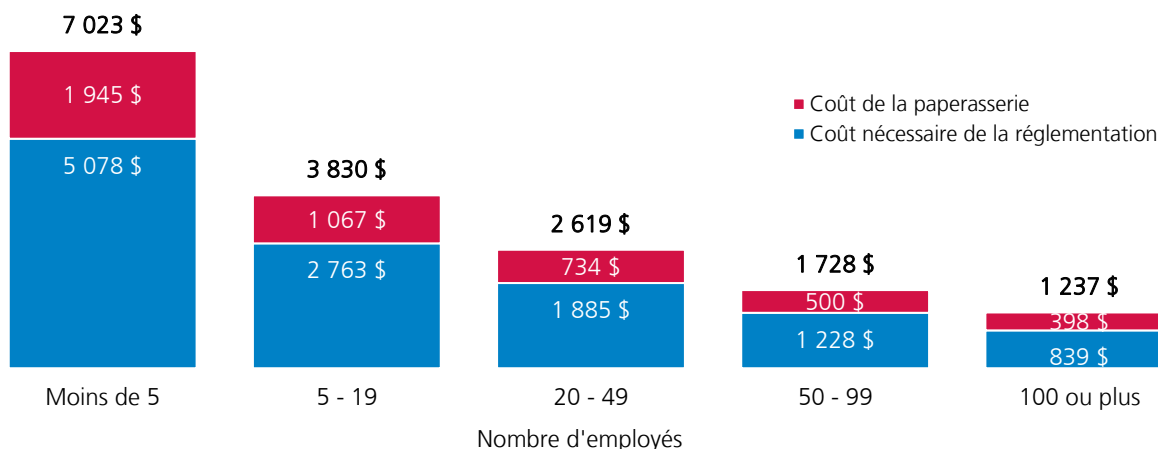
<sup>1</sup> Laura Jones et. al., *Dossier « R » : La prospérité ligotée par une réglementation excessive*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2005.

<sup>2</sup> Ce calcul est basé sur la formule suivante : 52 × (la moyenne hebdomadaire d'heures consacrées à la conformité par employé selon la taille de l'entreprise × le niveau d'emploi correspondant).

<sup>3</sup> Ce calcul est basé sur 1 950 heures de travail par année.

Figure 1

**Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2020)**



**Sources :** Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

**Remarques :**

1. Le nombre d'employés comprend le propriétaire de l'entreprise.
2. Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Il s'agit de 28 % pour les entreprises de moins de 5 employés, de 5 à 19 employés et de 20 à 49 employés; de 29 % pour les entreprises de 50 à 99 employés; et de 32 % pour les entreprises de plus de 100 employés.

Le présent rapport fait une importante distinction entre la réglementation justifiée, qui est bénéfique à la santé, à la sécurité et à l'environnement, et la réglementation excessive (« paperasserie »), qui a peu ou pas d'avantages. S'il est impossible de savoir exactement à quelle proportion du fardeau réglementaire correspond la paperasserie, les PME estiment toutefois que l'on pourrait réduire les formalités administratives de 28 % sans nuire à l'intérêt public. Selon cette donnée, on peut induire que la paperasserie coûterait près de 11 milliards de dollars par année. Vue autrement, la paperasserie représente 205 millions d'heures, soit l'équivalent de 105 000 emplois à temps plein. Une réduction de la paperasserie aurait des répercussions positives sur la productivité, les emplois et les salaires, en plus de réduire le stress des travailleurs et de leur laisser plus de temps en famille.

Le présent rapport ne cherche pas à chiffrer les coûts supplémentaires assumés par les PME en raison de la COVID-19, étant donné que cette réglementation devrait être temporaire. Cela dit, il convient de mentionner que la majorité (83 %) des propriétaires de PME s'entend pour dire qu'elle a fait augmenter leurs coûts de beaucoup.

En cette période où le gouvernement s'attelle à la relance, la réduction de la paperasserie serait un moyen peu coûteux de stimuler l'économie tout en laissant la place aux nouvelles exigences qui sont nécessaires. Pour procéder efficacement, les pouvoirs publics – surtout les administrations fédérales et municipales – doivent améliorer leur responsabilisation en matière de réglementation et s'attarder davantage à l'effet cumulatif du fardeau réglementaire, ce qui implique de mieux évaluer l'ampleur de la paperasserie et d'imposer des contraintes pour contrôler la croissance réglementaire. Une priorisation de la réduction de la paperasserie profiterait vraisemblablement à tout le monde.

---

## Introduction

Pour les fins du présent rapport, nous faisons la distinction entre deux catégories de réglementation : celle qui est justifiée et celle qui est excessive (la paperasserie). Une grande partie du fardeau réglementaire se justifie parce que ses bienfaits sociaux en compensent les inconvénients<sup>4</sup>. Autrement dit, les règles donnent un bon rendement par rapport aux coûts engagés. Il peut s'agir, par exemple, de règlements qui accroissent l'efficacité des marchés, protègent les entreprises et les consommateurs ou préservent la santé et la sécurité de la population<sup>5</sup>.

La paperasserie, elle, englobe aussi bien la réglementation excessive (c'est-à-dire les règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que les délais inutiles et la qualité médiocre du service à la clientèle offert par le gouvernement. Il peut être ici question de formulaires excessivement longs à remplir, de permis superflus ou de longs délais d'attente pour parler à un fonctionnaire. La paperasserie est cause de confusion et de frustration pour la population et particulièrement pour les propriétaires de PME, qui doivent consacrer plus de temps que les autres à la conformité réglementaire. Elle nuit à la productivité, fait baisser les salaires et sape l'esprit entrepreneurial sans avoir d'avantage évident.

La réglementation est l'un des trois outils dont dispose le gouvernement pour induire le changement. Dans le cas des deux autres, les dépenses et la taxation, on remarque une plus grande imputabilité des pouvoirs publics : les données sont recueillies, partagées dans des rapports et font l'objet de débats. Les processus sont d'ailleurs transparents et institutionnalisés depuis longtemps (p. ex. le dépôt des budgets). Dans le cas de la réglementation en revanche, on note peu ou pas de transparence et d'imputabilité ni de discussion à son propos.

Cette sixième édition du *Rapport sur la paperasserie au Canada* contribue à la responsabilisation en attirant l'attention sur le fardeau réglementaire et démontre qu'il y a suffisamment de marge de manœuvre pour réduire la paperasserie. Le coût total de la réglementation a été estimé à partir d'un sondage effectué auprès des propriétaires de PME de partout au Canada puis ventilé selon la taille des entreprises, et l'excès a été estimé. D'autres résultats de sondage montrent les inconvénients les plus importants par palier de gouvernement et les utilisations possibles des économies découlant d'une réduction de la paperasserie. Les recommandations visant une réforme réglementaire efficace et les réflexions sur l'effet de la pandémie dans l'avenir se trouvent à la fin du rapport.

---

<sup>4</sup> Laura Jones, « The Drag on Productivity from Excessive Regulation », Institut Fraser, *Achieving the 4-Day Work Week: Essays on Improving Productivity Growth in Canada*, 2020, p. 11-18.

<sup>5</sup> La réglementation gouvernementale imposée aux entreprises est définie ici par l'ensemble des règles et des règlements mis en place par le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Elle comprend notamment les règles fiscales, les arrêtés municipaux portant sur l'aménagement du territoire, les permis d'exploitation, la réglementation environnementale et les permis liés à la santé. L'évaluation que fait la FCEI des règlements gouvernementaux comprend les politiques gouvernementales ainsi que le service à la clientèle qui est essentiel pour aider les propriétaires d'entreprise à comprendre les règlements et s'y conformer.

---

## Coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes

La FCEI a estimé le coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes pour la première fois en 2005. Depuis, de nouveaux calculs ont été faits périodiquement, soit en 2008, en 2012, en 2014 et en 2017. Les coûts sont déterminés selon les réponses des PME à une série de questions portant sur le temps et l'argent investis dans les activités de conformité réglementaire pour tous les paliers de gouvernement. Le coût total de la réglementation pour l'entreprise moyenne se compose de quatre éléments : coûts salariaux, honoraires professionnels, dépenses obligatoires en équipements spéciaux et pertes causées par des retards administratifs. Les coûts salariaux représentent une part importante du coût total en raison de toutes les heures consacrées à la conformité réglementaire; ils sont calculés en multipliant ce nombre d'heures par les salaires horaires selon la taille de l'entreprise (voir la méthode à l'annexe B).

### Le coût de la réglementation et de la paperasserie au Canada

En 2020, le coût total consacré par les entreprises canadiennes à la conformité aux exigences de tous les paliers de gouvernement était de 38,8 milliards de dollars (on trouvera une répartition des coûts par province à l'annexe C)<sup>6</sup>. Pour déterminer quelle proportion de ce montant pourrait être considérée comme de la paperasserie, les propriétaires ont dû indiquer de combien le fardeau réglementaire pourrait être réduit sans nuire à l'intérêt public. En moyenne, ils ont répondu qu'une réduction de 28 %, soit 10,8 milliards de dollars, serait possible (figure 2). En 2017, 30 % du coût total de la réglementation était considéré comme de la paperasserie (soit 11,4 sur 37,9 milliards de dollars).<sup>7</sup>

En 2020, les entreprises canadiennes, toutes tailles confondues, ont consacré au total 731 millions d'heures à la conformité réglementaire<sup>8</sup>, soit l'équivalent de près de 375 000 emplois à temps plein<sup>9</sup>. Une réduction de 28 % permettrait aux propriétaires de se réapproprier 205 millions d'heures, soit l'équivalent de près de 105 000 emplois à temps plein. Ces heures de plus pourraient servir à planifier la croissance d'entreprise, à servir des clients, à former du personnel ou à passer du temps en famille. Les effets sur la productivité, les emplois et les salaires des employés de partout au pays ne pourraient qu'être positifs.

---

<sup>6</sup> Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

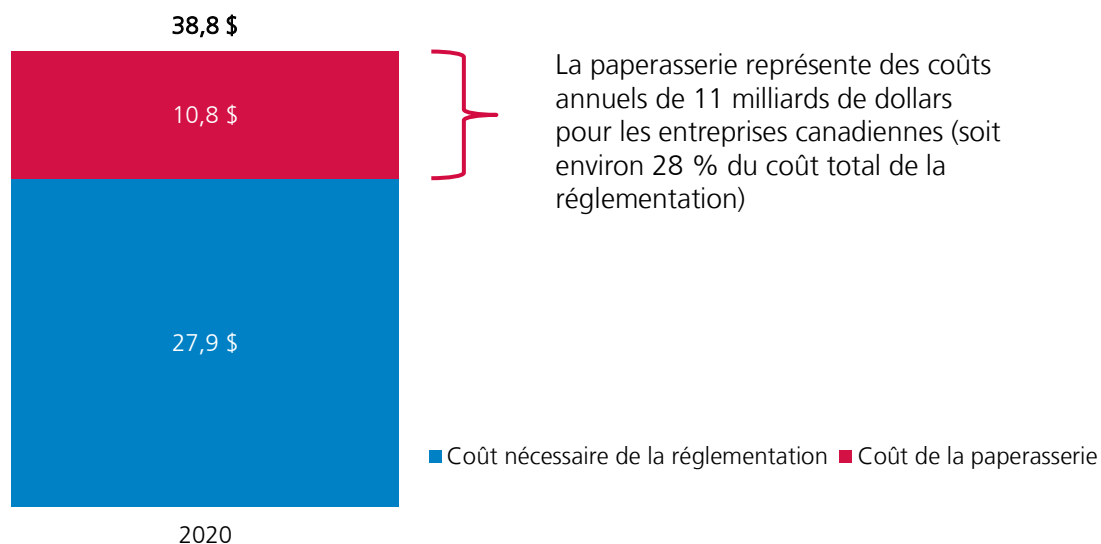
<sup>7</sup> Les calculs (en dollars de 2020) sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2017 (n = 5 838) et sur les données de Statistique Canada.

<sup>8</sup> Ce calcul est basé sur la formule suivante : 52 × (la moyenne hebdomadaire d'heures consacrées à la conformité par employé selon la taille de l'entreprise × le niveau d'emploi correspondant).

<sup>9</sup> Ce calcul est basé sur 1 950 heures de travail par année.

Figure 2

**Coût de la paperasserie (en milliards de dollars de 2020)**



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603).

On remarque une légère augmentation du coût total par rapport à la dernière estimation (2017), qui était de 37,9 milliards<sup>10</sup>. De 2017 à 2020, le coût annuel de la réglementation au Canada a augmenté de 2 %, ce qui s'explique en partie par l'augmentation des niveaux de salaire et d'emploi pendant cette période.

S'il est vrai que la réglementation coûte plus cher, le temps consacré par le propriétaire moyen à s'y conformer a lui diminué. En effet, depuis 2017, ce nombre moyen est passé de 806 à 677 heures (ou de 101 à 85 jours ouvrables), une diminution de 16 % (figure 3)<sup>11</sup>. Notons que 189 de ces 677 heures sont consacrées à la paperasserie.

La diminution observée depuis 2017 pourrait découler de la délégation de certaines activités de conformité à des tiers (comptables, avocats), ce qui permet de gagner du temps, mais génère plus de coûts. Elle pourrait aussi s'expliquer par les efforts de réduction de la paperasserie du gouvernement (simplification des formulaires, possibilité d'utiliser des services de conformité en direct, amélioration du service à la clientèle).

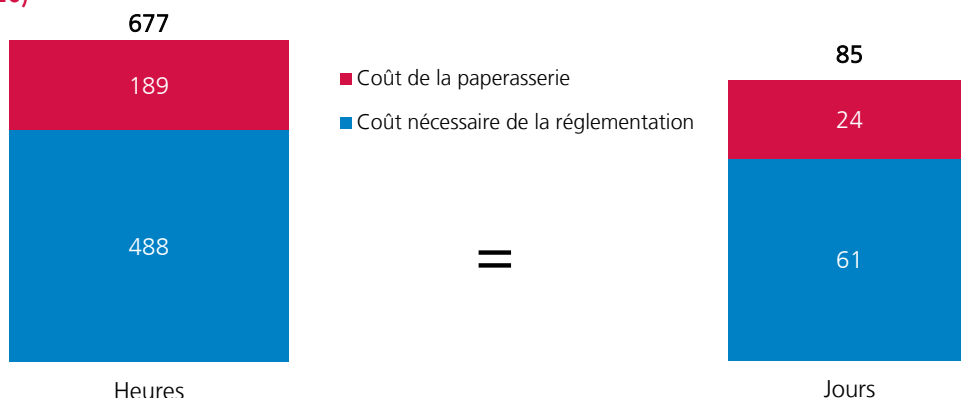
<sup>10</sup> Les chiffres sont exprimés en dollars de 2020. Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie réalisé par la FCEI en 2014 (n = 6 644) et sur les données de Statistique Canada.

<sup>11</sup> On suppose qu'une journée ouvrable compte 8 heures (677 heures par année/8 heures par jour = 84,6 jours par année).



Figure 3

**Nombre moyen d'heures consacrées chaque année à la réglementation par entreprise, en heures et en jours ouvrables (2020)**



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la papeterrie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603).

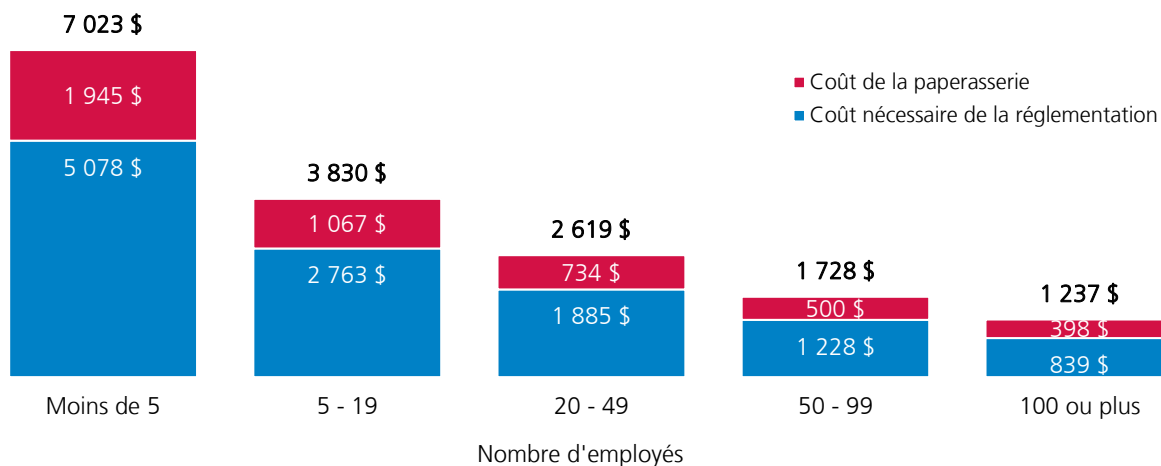
Remarque : Les propriétaires ont dit qu'en moyenne, le fardeau réglementaire pourrait être réduit d'environ 28 % sans nuire à l'intérêt public.

**Le coût de la réglementation nuit aux petites entreprises de façon disproportionnée**

Les PME doivent composer avec des coûts réglementaires par employé qui sont considérablement plus élevés que ceux des grandes entreprises (figure 4). Pour les entreprises de moins de 5 employés, ce montant s'élevait à 7 023 \$ en 2020, ce qui correspond à cinq fois celui des entreprises d'au moins 100 employés (1 237 \$). Notons que la variation entre 2017 et 2020 est très faible.

Figure 4

**Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2020)**



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la papeterrie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

**Remarques**

1. Le nombre d'employés comprend le propriétaire de l'entreprise.
2. Le coût annuel de la papeterrie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Il s'agit de 28 % pour les entreprises de moins de 5 employés, de 5 à 19 employés et de 20 à 49 employés; de 29 % pour les entreprises de 50 à 99 employés; et de 32 % pour les entreprises de plus de 100 employés.

Le coût du fardeau réglementaire pour une entreprise en activité au Canada comptant quatre employés serait de 28 000 \$ par année : une somme importante qui équivaut presque au salaire annuel brut moyen d'un employé à temps partiel<sup>12</sup>.

Les grandes entreprises peuvent répartir leur fardeau réglementaire entre un nombre plus important d'employés et, souvent, elles ont des ressources internes consacrées uniquement à la surveillance et à la conformité en matière de réglementation. Dans les plus petites, ce sont principalement les propriétaires qui se chargent de cette tâche. C'est seulement quand leur entreprise atteint une taille suffisamment grande que ceux-ci peuvent se permettre de déléguer à leurs employés et à des professionnels la responsabilité de la réglementation.

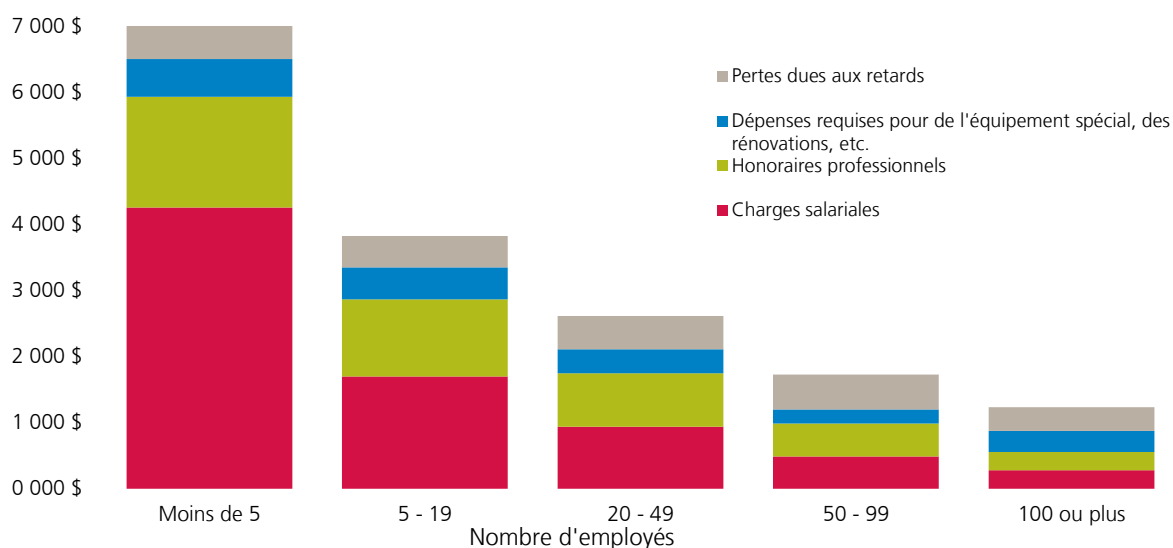
### Détails des coûts de la réglementation par employé

Le coût annuel de la réglementation comprend les coûts salariaux, les honoraires des professionnels (comptables, etc.), les dépenses obligatoires en équipements spéciaux et en rénovations ainsi que les pertes causées par des retards administratifs.

Les coûts salariaux correspondent au temps que les propriétaires d'entreprise et les employés consacrent à la conformité aux règlements (p. ex. remplir des formulaires). Par employé, les coûts salariaux constituent la part la plus importante du coût de la réglementation pour une PME (figure 5). À titre d'exemple, en 2020, ces coûts pour les entreprises comptant moins de cinq employés représentaient 4 261 \$ du coût total de la réglementation par employé (7 023 \$).

Figure 5

#### Détail des coûts de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2020)



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603).

Remarque : Le nombre d'employés comprend le propriétaire de l'entreprise.

<sup>12</sup> Le salaire brut moyen (excluant les avantages sociaux) d'un employé à temps partiel était d'environ 29 964 \$ en 2019. Ce chiffre est établi sur la base de 1 508 heures par année (52 semaines × 29 heures par semaine) et d'un taux de salaire horaire moyen de 19,87 \$ pour les employés à temps partiel (Statistique Canada, Enquête sur la population active, Tableau 14-10-0064-01, consulté le 3 décembre 2020).

Les coûts salariaux engendrés diffèrent selon la taille de l'entreprise. Par exemple, dans une entreprise de moins de 5 employés, ils représentent 61 % des coûts de la réglementation, un chiffre qui descend à moins de 25 % pour les entreprises d'au moins 100 employés.

Les honoraires professionnels (p. ex. honoraires comptables) constituent la deuxième composante en importance des coûts de la réglementation par employé. On constate que comme pour les coûts salariaux, leur montant diminue à mesure que l'entreprise grossit. Les pertes causées par des retards administratifs (p. ex. dans l'octroi d'un permis gouvernemental) et les dépenses obligatoires de conformité à la réglementation (p. ex. rénovations exigées à la suite d'une inspection gouvernementale) sont relativement stables dans toutes les catégories d'entreprise.

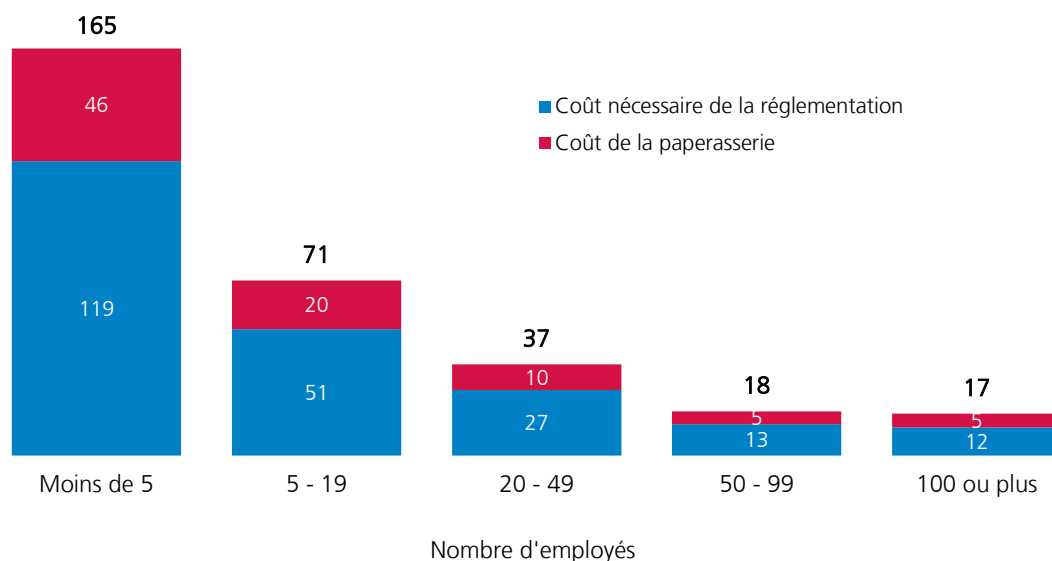
De 2017 à 2020, le coût de la réglementation par employé pour la plupart des fourchettes de taille d'entreprise a augmenté dans trois des quatre catégories qui constituent le coût total : honoraires professionnels, pertes causées par des retards administratifs, et dépenses obligatoires en équipements spéciaux et en rénovations à des fins de conformité. Beaucoup de propriétaires d'entreprise ont indiqué dans le sondage qu'ils ont davantage recours à des logiciels de comptabilité et aux services de professionnels pour s'assurer de leur conformité aux exigences plus complexes. Un certain nombre a aussi indiqué avoir récemment attendu plus longtemps que d'habitude pour obtenir leurs permis (d'entreprise et autres).

### Nombre d'heures consacrées à la conformité réglementaire

Les PME consacrent aussi plus de temps par employé à la conformité réglementaire que les grandes entreprises. En 2020, les entreprises de moins de 5 employés ont passé 165 heures par employé à se conformer à la réglementation, contre seulement 17 heures pour les entreprises d'au moins 100 employés (figure 6). Des initiatives gouvernementales visant à réduire le temps consacré à la conformité (p. ex. des formulaires plus courts et plus simples) pourraient grandement contribuer à alléger les coûts de la réglementation pour les PME.

Figure 6

**Moyenne d'heures consacrées chaque année à la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (2020)**



**Source :** Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

**Remarques :**

1. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.
2. Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction du pourcentage moyen de réduction maximal (soumis par les entreprises) qui ne nuirait pas à l'intérêt public. Il s'agit de 28 % pour les entreprises de moins de 5 employés, de 5 à 19 employés et de 20 à 49 employés; de 29 % pour les entreprises de 50 à 99 employés; et de 32 % pour les entreprises de plus de 100 employés.

Le temps passé à se conformer à la réglementation est un irritant majeur pour les PME. Les propriétaires travaillent un plus grand nombre d'heures que l'employé moyen et ont de nombreuses responsabilités<sup>13</sup>. Lorsqu'ils doivent laisser leur travail de côté pour régler des questions de conformité, il leur reste moins de temps pour faire croître leur entreprise, servir leurs clients et former leurs employés.

**Autres coûts de la réglementation**

Au-delà des pertes de temps et d'argent, la réglementation excessive provoque de la frustration chez de nombreux propriétaires de PME. Si la frustration et le stress ne peuvent être quantifiés en argent, nous comprenons très bien qu'ils peuvent coûter cher. Par exemple, il peut falloir passer deux heures pour tenter de déchiffrer un libellé confus et attendre une réponse téléphonique des agents du gouvernement, puis deux autres heures pour retrouver son rythme après l'expérience. Au Canada, près de neuf propriétaires de PME sur dix (87 %) estiment que l'excès de règlements leur cause un stress majeur (figure 7). Les entrepreneurs sont nombreux à travailler en dehors des

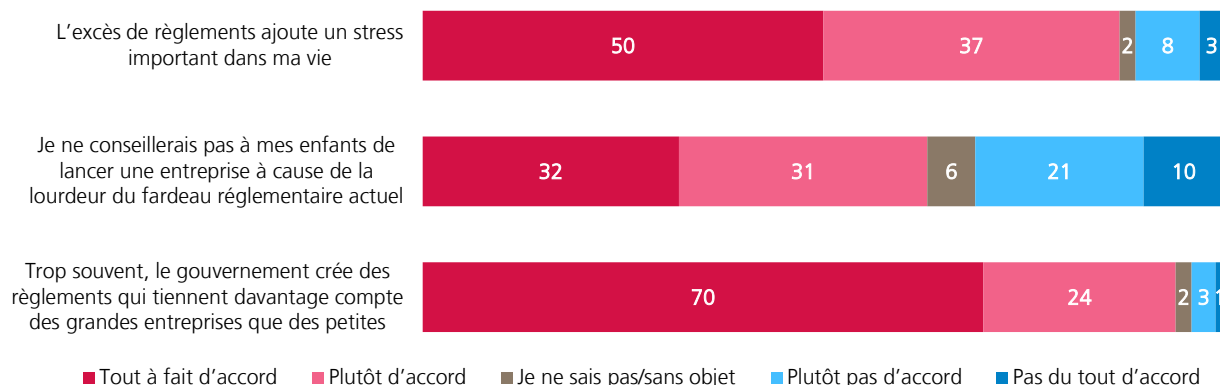
<sup>13</sup> Les données de 2019 de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (Tableau 14-10-0035-01, « Heures habituellement travaillées selon l'industrie, données annuelles ») montrent que les propriétaires passent plus d'heures au travail par semaine que les employés.

heures normales pour assurer la conformité à la réglementation à laquelle ils sont assujettis. Ils passent donc plus de temps au travail et moins auprès de leurs proches<sup>14</sup>.

Le stress actuel lié à la réglementation pourrait nuire à l'entrepreneuriat de demain. Environ trois propriétaires de PME canadiens sur cinq (63 %) ne conseilleraient pas à leurs enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (figure 7).

Figure 7

### Coût social de la réglementation (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 292; n = 5 267; n = 5 283).

En comparant les données provinciales, on constate que plus de la moitié des propriétaires de chaque province ne conseilleraient pas à leurs enfants de démarrer une entreprise (annexe C) au vu de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel. C'est à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario que cette proportion est la plus élevée.

En outre, une majorité écrasante (94 %) des propriétaires de PME s'entend pour dire que trop souvent, les gouvernements ont beaucoup plus en tête les grandes entreprises que les petites lors de la création de règlements (figure 7).

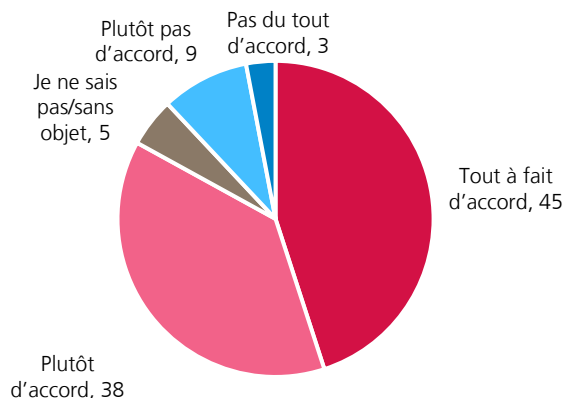
### Influence de la COVID-19 sur le coût de la réglementation

Les estimations du coût de la réglementation pour les PME canadiennes ne tiennent pas compte des coûts relatifs à la COVID-19, un choix visant à assurer la comparabilité des données à travers le temps compte tenu du caractère temporaire de la réglementation liée à la COVID-19. Cela dit, cette dernière semble être assez onéreuse : 83 % des propriétaires de PME canadiennes, toutes provinces confondues (voir l'annexe C), indiquent que le coût de la réglementation – en temps et en argent – a grandement augmenté à cause de la COVID-19 (figure 8).

<sup>14</sup> M. Cruz et al., *Rapport sur la paperasserie au Canada 2015*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2015.

Figure 8

**La COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de mon entreprise en termes de temps et d'argent (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 528).

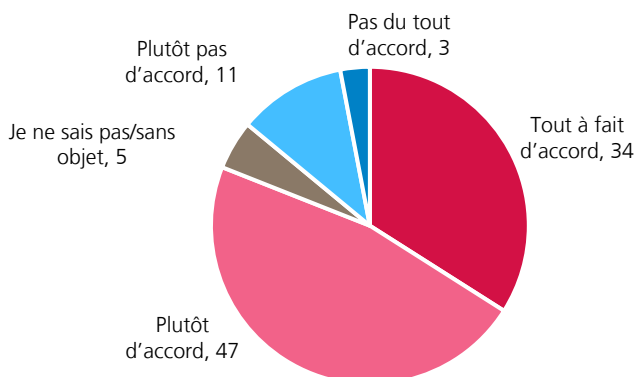
**Réglementation et productivité**

La réglementation excessive et la paperasserie nuisent à la productivité. En effet, des ressources qui pourraient être utilisées à meilleur escient sont investies pour comprendre et respecter une réglementation qui n'ajoute au final pas de valeur<sup>15</sup>. Cela gruge les salaires et fait augmenter les prix, et réduit ainsi en fin de compte le niveau de vie global des Canadiens.

Les propriétaires de PME du Canada sont d'avis que paperasserie et productivité ne font pas bon ménage : 81 % d'entre eux considèrent que la réglementation excessive nuit à la productivité et à la capacité de croissance de leur entreprise (figure 9), opinion qui se maintient, peu importe la taille de l'entreprise (voir l'annexe C).

Figure 9

**L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 300).

<sup>15</sup> Laura Jones, « The Drag on Productivity from Excessive Regulation », Institut Fraser, *Achieving the 4-Day Work Week: Essays on Improving Productivity Growth in Canada*, 2020, p. 11-18.

Interrogés sur ce qu'ils feraient avec les économies découlant d'une baisse du coût de la réglementation, les propriétaires d'entreprise ont le plus souvent répondu qu'ils investiraient dans de l'équipement et dans l'expansion de leurs activités (55 %); bonifieraient les salaires et avantages sociaux des employés (52 %); rembourseraient leurs dettes (50 %) et embaucheraient du personnel (36 %) (figure 10). Ces résultats portent à croire que l'allègement du fardeau administratif serait productif. En effet, en devant investir moins de temps et d'argent dans la conformité à la réglementation excessive, les propriétaires pourraient augmenter les salaires, acheter de l'équipement et former des employés, des aspects cruciaux pour améliorer la productivité<sup>16</sup>.

Figure 10

**Si le coût de la conformité à la réglementation était réduit, votre entreprise utiliserait-elle les économies réalisées? (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 442).

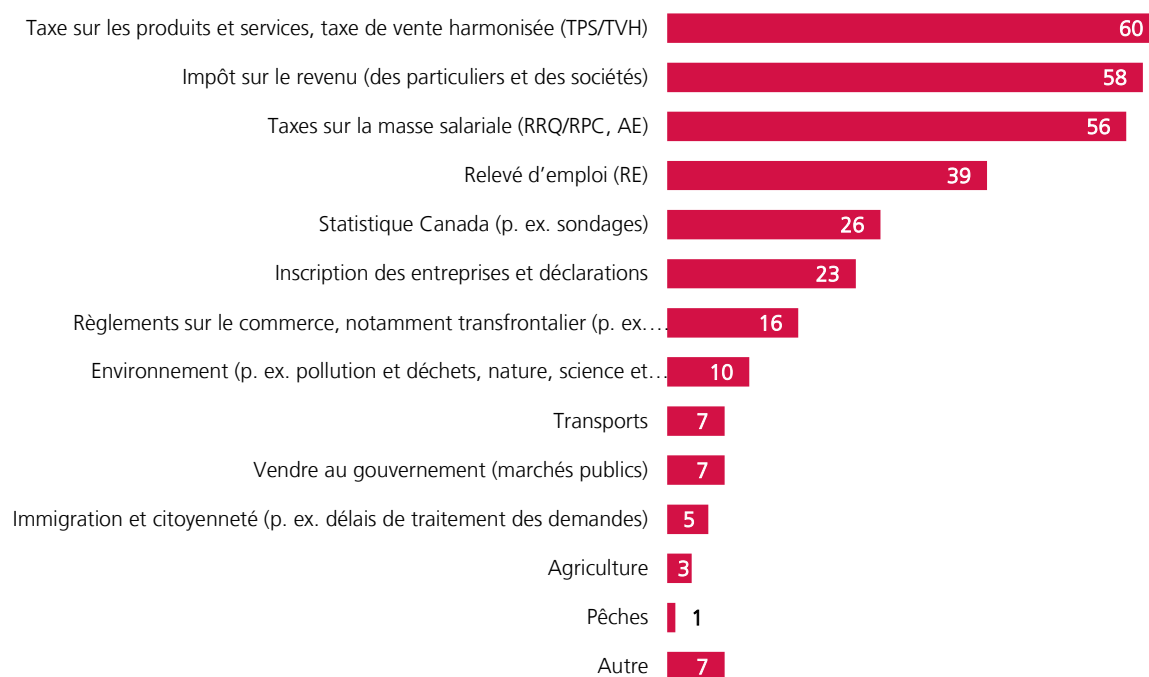
<sup>16</sup> Laura Jones, « The Drag on Productivity from Excessive Regulation », Institut Fraser, *Achieving the 4-Day Work Week: Essays on Improving Productivity Growth in Canada*, 2020, p. 11-18.

## Fardeau administratif par palier de gouvernement

Pour les propriétaires, les pires irritants réglementaires au palier fédéral sont la TPS/TVH (60 %), l'impôt sur le revenu (58 %) et les taxes sur la masse salariale (56 %). Soulignons également les relevés d'emploi (39 %), Statistique Canada (26 %) et l'inscription des entreprises et les exigences de reddition de comptes (23 %) (figure 11). L'ordre des irritants et les pourcentages sont similaires à ceux de 2017.

Figure 11

### Les règlements fédéraux les plus nuisibles (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 6 407).

Les irritants réglementaires provinciaux les plus souvent mentionnés sont les mêmes qu'en 2017, les trois principaux demeurant l'indemnisation des accidents du travail et la santé et la sécurité au travail (55 %), les normes du travail (50 %) et la TVP/TVQ/TVH (48 %) (figure 12). Il importe de souligner que leur prépondérance a reculé depuis le dernier sondage, réalisé en 2017. L'indemnisation des accidents du travail et la santé et la sécurité au travail a baissé de 9 %, et la TVP/TVH, de 11 %, ce qui témoigne du bon travail réalisé par le gouvernement provincial pour réduire le fardeau administratif. Les résultats varient quelque peu d'une province à l'autre (annexe C).



Figure 12

**Les règlements provinciaux les plus nuisibles (% des réponses)**

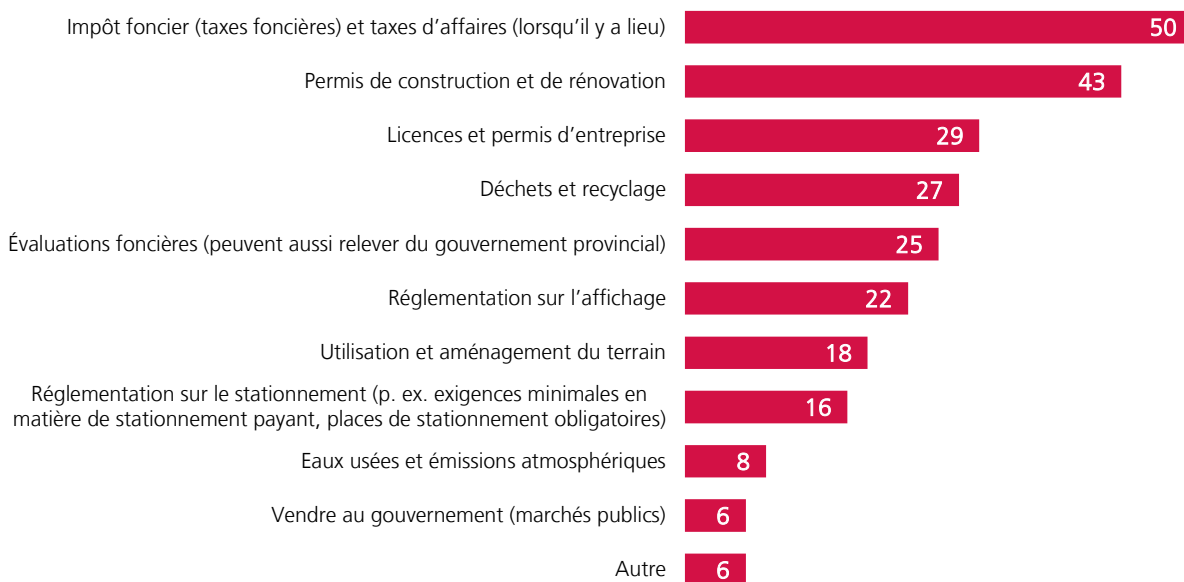


Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 6 116).

En ce qui concerne la réglementation municipale, les résultats sont semblables à ceux des années précédentes, l'impôt foncier et la taxe d'affaires étant le principal irritant (50 %), suivi par les permis de construction et de rénovation (43 %) et les permis commerciaux (29 %) (figure 13).

Figure 13

**Les irritants réglementaires au niveau municipal (% des réponses)**



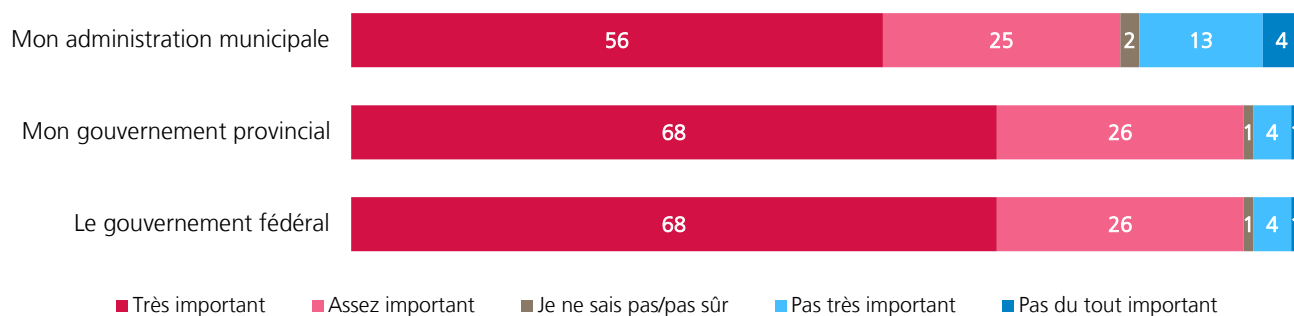
Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 429).

## À quel point les pouvoirs publics canadiens sont-ils déterminés à réduire le fardeau administratif?

Une forte majorité des propriétaires jugent la réduction du fardeau administratif importante pour eux. Pour 94 % des répondants, il devrait s'agir d'une priorité au niveau fédéral et provincial, la majorité considérant qu'il s'agit d'un point très important. Pour 81 % des répondants, cela devrait aussi être une priorité au niveau municipal, la majorité croyant qu'il devrait s'agir d'un point très important (figure 14).

Figure 14

### Dans quelle mesure est-il important pour vous que les paliers de gouvernement suivants s'engagent à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise? (% des réponses)

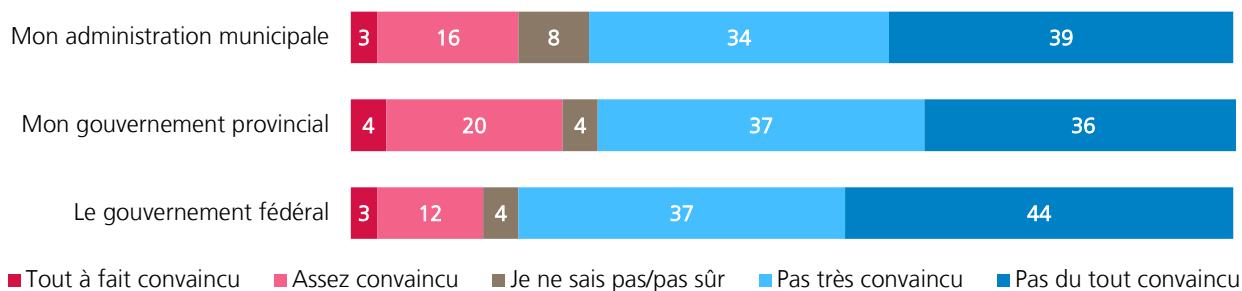


Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 6 080).

Malgré l'importance qu'accordent les propriétaires aux démarches de réforme réglementaire, ils ne sont pas convaincus de l'engagement des gouvernements à alléger le fardeau administratif. Les PME font plus confiance au gouvernement provincial pour le faire (24 %) qu'au gouvernement fédéral (15 %) ou à leur municipalité (19 %) (figure 15).

Figure 15

### Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise? (% des réponses)



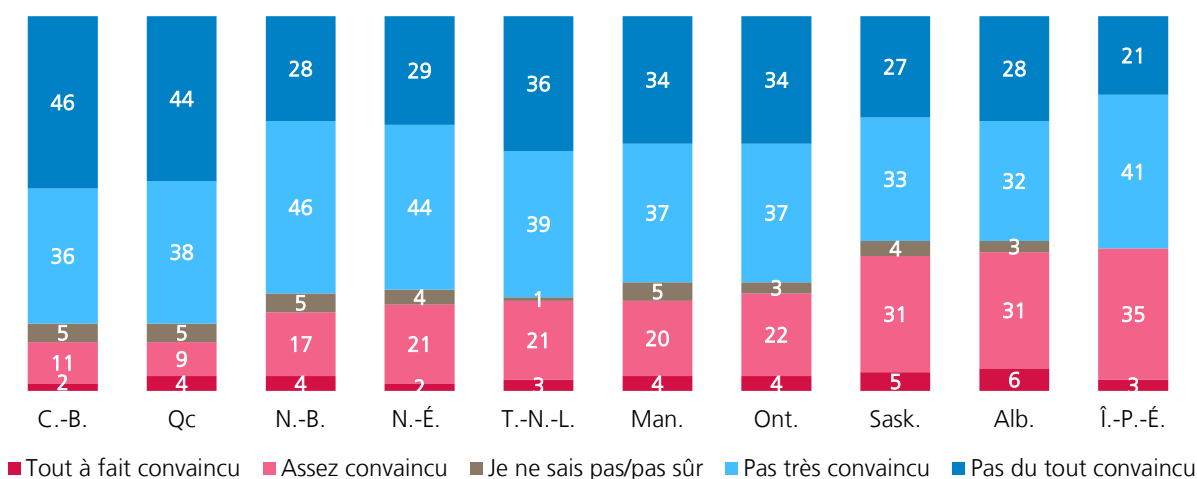
Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 866).

Les propriétaires d'entreprise de l'Alberta (37 %) et de la Saskatchewan (36 %) sont ceux qui ont le plus confiance dans l'engagement de leur gouvernement provincial à réduire le fardeau

administratif (figure 16)<sup>17</sup>; des initiatives à cet effet y étant d'ailleurs déjà en place. Par exemple, le gouvernement albertain est en bonne voie d'atteindre son objectif d'alléger du tiers le fardeau réglementaire d'ici 2023. La Saskatchewan s'est aussi fixé des objectifs à cet égard. Les deux provinces obtiennent une très bonne note dans le rapport *Paperasserie : Bulletin des provinces* de la FCEI<sup>18</sup>. Les propriétaires de la Colombie-Britannique et du Québec sont les moins convaincus (13 %) de la résolution de leur province à réduire la paperasserie.

Figure 16

**Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise? Mon gouvernement provincial (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 866).

Remarque : Les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard se basent sur un échantillon de moins de 40 réponses et doivent être interprétés avec prudence.

## Une réforme efficace de la réglementation

Une réforme efficace de la réglementation permet d'alléger le fardeau administratif sans réduire la protection qu'elle offre et sur laquelle compte la population. Elle exige une attention soutenue et un changement de culture au sein du gouvernement. En ce sens, les bouleversements entraînés par la COVID-19 pourraient s'avérer utiles pour le système, puisque les gouvernements s'attardent davantage aux résultats et s'efforcent de procéder rapidement. Citons à titre d'exemple la rapidité de l'approbation des vaccins et du traitement des demandes d'agrandissement des terrasses, l'autorisation aux médecins de facturer les rendez-vous en ligne et l'autorisation du transport interprovincial de la viande pour éviter les pénuries alimentaires.

<sup>17</sup> Les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard se basent sur un échantillon de moins de 40 réponses et doivent être interprétés avec prudence.

<sup>18</sup> Cruz, M. et al., *Paperasserie : Bulletin des provinces 2021*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2021.

Généralement, une réforme réglementaire réussie comprend trois éléments clés : le leadership politique, l'imputabilité et les contraintes imposées aux autorités de réglementation.

**Leadership politique** : Une réforme réglementaire efficace et durable doit venir d'en haut et le dirigeant doit l'appuyer par un engagement politique qui se répercute dans tous les ministères et organismes gouvernementaux.

**Imputabilité réglementaire** : Tout gouvernement qui souhaite réellement opérer une réforme efficace de la réglementation doit donner un moyen de rétroaction à la population; les directives et listes de contrôle internes, éléments habituels des initiatives de réforme, ne suffisent pas. Les personnes qui proposent l'ajout de règlements ne devraient pas être autorisées à s'autosurveiller, et les mesures réglementaires doivent être régulièrement communiquées au public. En allant encore plus loin et en adoptant des dispositions rendant obligatoire la reddition de comptes au sujet des mesures réglementaires, les gouvernements auront plus de difficulté à opérer hors de la vue du public. Le rapport *Paperasserie : Bulletin des provinces* de la FCEI, qui évalue les gouvernements en matière d'imputabilité réglementaire, représente un outil pour atteindre de meilleurs résultats.

**Contraintes imposées aux régulateurs** : Le moyen le plus efficace de réformer la réglementation est sans doute d'imposer des contraintes aux autorités en la matière. Les gouvernements doivent reconnaître que les propriétaires d'entreprise disposent d'une capacité limitée à se conformer à une liste interminable de règles. De même, les gouvernements n'ont qu'une capacité limitée à en assurer le respect. L'instauration d'une limite supérieure au coût de la réglementation permet de contrôler le fardeau réglementaire. Les autorités de réglementation se voient donc forcées d'envisager des solutions de rechange et des compromis, et de prioriser les règlements les plus importants. Cette limite peut être un objectif de réduction ou de croissance zéro de l'activité réglementaire. La règle du « un pour un », qui impose d'éliminer une exigence réglementaire existante dès qu'une nouvelle est mise en place, est un bon exemple. De telles contraintes nécessitent une mesure générale sur laquelle portent des comptes rendus réguliers.

## Initiatives pour réduire la paperasse et améliorer la conformité réglementaire

Lorsqu'on leur a demandé comment les gouvernements pourraient aider les entreprises à mieux respecter les exigences, les propriétaires ont surtout cité le recours à un langage simple (79 %), une communication claire et rapide lorsque de nouveaux règlements s'appliquent (72 %) et l'amélioration du service à la clientèle (68 %) (figure 17).

Figure 17

### Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation? (% des réponses)



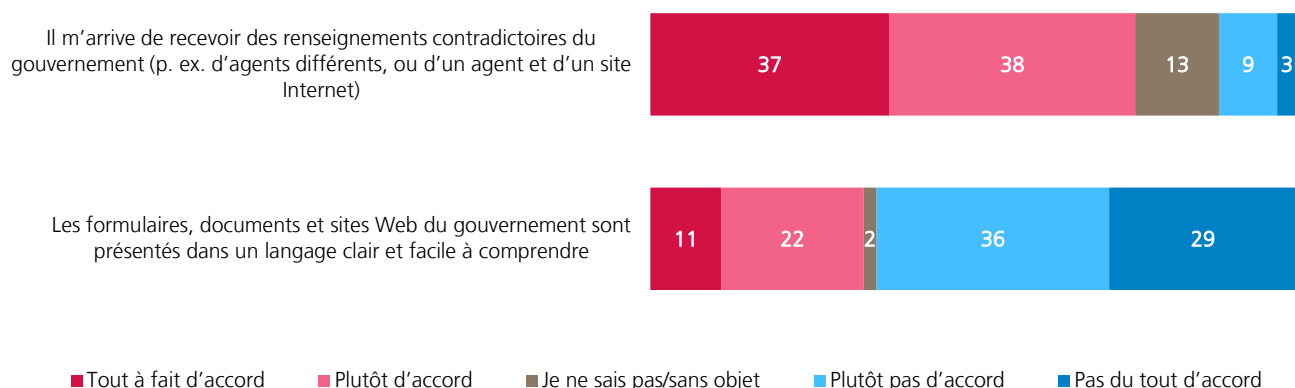
Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 476).

### L'importance du service à la clientèle

Dans le contexte de la réglementation gouvernementale, un bon service à la clientèle permet de déterminer si un processus sera long et stressant ou, au contraire, positif et productif. Il s'agit là d'une priorité pour les propriétaires de PME, qui croient par ailleurs qu'il y a définitivement place à l'amélioration : les trois quarts (75 %) ont dit recevoir des informations contradictoires lors de leurs interactions avec le gouvernement (figure 18). Ils ont aussi mentionné que le langage employé dans les formulaires du gouvernement pourrait être amélioré; seulement un tiers (33 %) considère les formulaires, les documents et les pages Web du gouvernement comme étant clairs et faciles à comprendre (figure 18).

Figure 18

**Amélioration du service à la clientèle du gouvernement (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 263; n = 5 258).

Des milliers de propriétaires d'entreprise ont pris le temps de décrire leur expérience avec la réglementation ou les autorités de réglementation. Leurs commentaires (tableau 1), montrent clairement que la qualité médiocre du service à la clientèle offert par le gouvernement est un important élément de ce lourd fardeau (p. ex. le fait d'obtenir plusieurs réponses différentes à une même question, de devoir déchiffrer le jargon administratif, d'être mis longtemps en attente, d'avoir affaire à des employés impolis ou mal informés et d'attendre éternellement des décisions).

Si les propriétaires de PME n'hésitent pas à évoquer les conséquences d'un mauvais service à la clientèle sur leur entreprise, ils ne manquent pas non plus de parler de leurs expériences extrêmement positives avec le service à la clientèle du gouvernement. Bon nombre de commentaires positifs relevés dans le cadre de nos sondages portent sur la réactivité et la compréhension des agents ou sur la flexibilité d'un processus. Le tableau 1 regroupe quelques-uns des commentaires positifs et négatifs émis par les répondants à propos du service à la clientèle du gouvernement.

Tableau 1

**Commentaires des propriétaires d'entreprise sur le service à la clientèle du gouvernement**

Expériences positives	Expériences négatives
<p>En 2017, j'ai reçu de la part d'un ancien employé une plainte inauthentique pour atteinte aux droits de la personne. Le processus d'enquête de Service Canada et du WCB était assez simple à comprendre. L'agente en santé et de sécurité au travail a déterminé que nous ne respectons pas certaines règles, mais elle nous a accompagnés dans le processus de conformité plutôt que de nous forcer à fermer sur-le-champ ou de nous imposer des amendes prohibitives. Elle voulait voir notre PME prospérer.</p> <p><i>(Atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobile, Alberta)</i></p>	<p>À cause d'une omission, on a récemment retiré mon entreprise de la liste des fournisseurs pour les clients du WCB du Nouveau-Brunswick, et ma clinique n'est pas la seule dans ce cas. En janvier, on m'a envoyé un courriel imprécis m'informant que des changements étaient à venir, mais nulle part on ne disait que je devais m'inscrire au RPANB; je n'ai même pas su ce que c'était avant qu'il ne soit trop tard. Je n'ai pas pu respecter l'échéance et à cause du manque de communication, je ne peux même pas offrir mes services à de nouveaux clients du WCB d'ici mars 2021 si je reçois l'approbation! Ça représente beaucoup de mes clients de la région de Sussex, et on est en pleine pandémie! Il faut une meilleure communication et plus de flexibilité avec les PME!</p> <p><i>(Clinique auditive, Nouveau-Brunswick)</i></p>
<p>Je trouve assez bons les services en ligne de production de rapports de base pour les retenues à la source et pour la TPS du gouvernement fédéral. Le portail de la WCB et le portail de présentation des rapports de TVP sont conviviaux ainsi que faciles et rapides à utiliser.</p> <p><i>(Restaurant, Colombie-Britannique)</i></p>	<p>Les inspecteurs devraient mieux tenir compte des besoins des entreprises et connaître les secteurs qu'ils servent. Souvent, ils sont fermés à la discussion et ne comprennent pas la réalité de l'exploitation d'une entreprise.</p> <p><i>(Atelier de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, Manitoba)</i></p>
<p>La manière qu'a la CSPAAT d'informer les propriétaires d'entreprise afin qu'ils aient les outils nécessaires pour respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité devrait servir d'exemple à tous les ministères. Imaginez si le gouvernement formait les propriétaires sur la perception et le versement de la TVH! Il pourrait ainsi couper de moitié les vérifications et réduire le stress des propriétaires d'une pierre deux coups.</p> <p><i>(Magasin de meubles, Ontario)</i></p>	<p>Quand on contacte le ministère de la Santé pour obtenir de l'information sur les directives, il peut arriver qu'on doive parler à trois agents avant d'en trouver un qui a la réponse. Il y a des inspecteurs qui ne donnent pas suite aux points discutés lors des inspections, ou encore qui n'ont aucune connaissance des services offerts par les entreprises visées.</p> <p><i>(Salon d'esthétique et de soins personnels, Ontario)</i></p>
<p>Notre inspecteur de la santé et de la sécurité est juste et reconnaît les améliorations que nous avons apportées à nos installations. Nous pouvons l'appeler à n'importe quel moment pour lui poser nos questions.</p> <p><i>(Entreprise de culture en serre et pépinière, Alberta)</i></p>	<p>Considérant le montant qu'on paie au gouvernement, les services qu'on reçoit en retour laissent grandement à désirer. J'ai appelé l'ARC ce matin à 9 h (à l'ouverture), et on m'a dit que je devrais attendre 45 minutes pour parler à un agent.</p> <p><i>(Entreprise de comptabilité, Colombie-Britannique)</i></p>

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, novembre à décembre 2020.

**Virage numérique**

En plus du service à la clientèle, il est aussi possible d'améliorer le cadre réglementaire par la bonification des solutions numériques. Plus de la moitié (52 %) des propriétaires de PME du pays ont indiqué que l'amélioration des solutions d'application de la conformité en ligne (information plus pertinente sur les sites Web, possibilité de remplir les formulaires en ligne, soutien par clavardage en direct) les aiderait dans leurs démarches de conformité (figure 17).

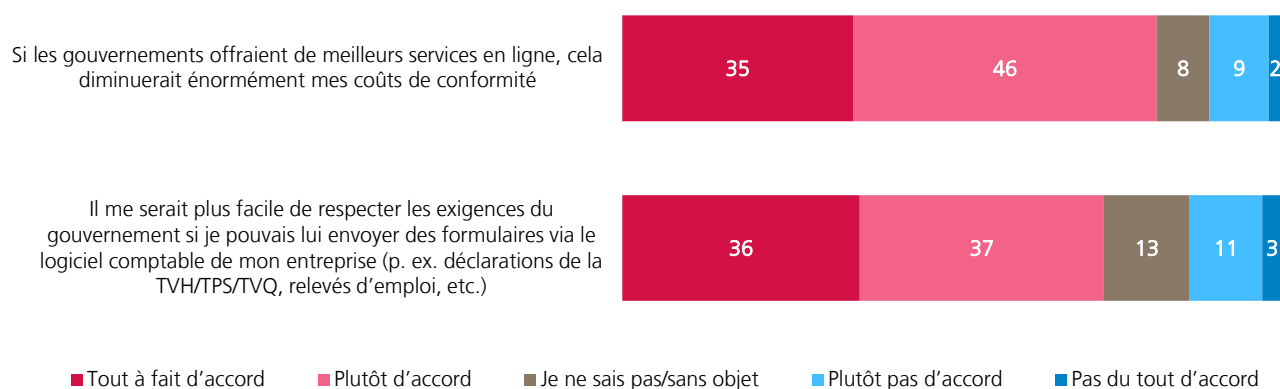
En ayant plus d'options, les entreprises auront plus de facilité à respecter les exigences; par ailleurs, 81 % des propriétaires ont indiqué que l'amélioration des services en ligne réduirait leurs coûts liés à la conformité (figure 19). Les propriétaires s'entendent (à 73 %) pour dire qu'il serait plus facile de répondre aux exigences s'ils pouvaient soumettre les formulaires gouvernementaux au moyen des logiciels déjà en usage dans leur entreprise. Par exemple, le fait d'effectuer les

versements de la TVH et de la TPS à l'ARC avec leur logiciel de comptabilité ou d'envoyer les relevés d'emploi à partir de leur logiciel de paie leur ferait gagner un temps considérable. Puisqu'une forte majorité (92 %) des propriétaires canadiens utilisent un logiciel de comptabilité, les gouvernements devraient procéder à une intégration<sup>19</sup> de ces systèmes pour faciliter la conformité<sup>20</sup>.

Dans le monde entier, les gouvernements ont mis en place une connexion numérique avec les logiciels de comptabilité afin de simplifier la gestion des affaires pour les entreprises. Par exemple, depuis 2018, le Royaume-Uni a mis sur pied le programme *Making Tax Digital for Business*, qui a permis d'établir des connexions directes entre les logiciels commerciaux et les autorités fiscales. En définitive, le programme a permis d'alléger le fardeau de la conformité pour les entreprises.

Figure 19

### Amélioration des solutions numériques de conformité (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 262; n = 5 249).

## Conclusion et recommandations

Ces dernières années, les gouvernements de partout au pays ont fait preuve de plus de transparence envers les citoyens par rapport au fardeau administratif et à la réduction de la paperasserie. De nombreuses provinces ont fait montre de leur volonté de rendre des comptes en matière de réglementation et prennent le pouls de la situation régulièrement; plusieurs se sont aussi fixé des objectifs de réduction. C'est un bon début, mais il reste beaucoup de chemin à faire. La réduction de la paperasserie était déjà une priorité avant la pandémie de COVID-19, mais elle est désormais essentielle pour la reprise de l'économie, comme les entreprises sous pression n'ont plus les mêmes ressources qu'avant pour procéder à la conformité. Voici un plan en dix points pour améliorer la reddition de comptes en matière de réglementation et réduire la paperasserie.

<sup>19</sup> Government of the United Kingdom, Making Tax Digital, <https://www.gov.uk/government/publications/making-tax-digital/overview-of-making-tax-digital>.

<sup>20</sup> Le coût de la réglementation moyen par employé par année est de 2 936 \$ pour les entreprises qui se servent d'un logiciel de comptabilité (soit 92 % des entreprises), et de 3 510 \$ pour celles qui ne s'en servent pas (soit 6 % des entreprises).



## Un plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation

### 1) Quantifier le fardeau de la réglementation.

Sans évaluation, une véritable responsabilisation est impossible. Il n'en demeure pas moins qu'évaluer le fardeau réglementaire n'est pas tâche aisée, car le coût de la réglementation est en grande partie dissimulé, indirect ou intangible. Les gouvernements devraient prendre en considération ce fardeau, qui est imposé à la fois aux entreprises et aux citoyens par voie de réglementation, de politiques et de formulaires. Ils devraient aussi déterminer l'ampleur des exigences de chaque ministère, organisme et autorité ayant un pouvoir délégué afin de dresser un portrait complet de la situation.

### 2) Officialiser cette mesure en publiant des rapports publics réguliers à son sujet.

Une reddition de comptes réelle passe par le recours à une évaluation périodique des règlements et à un mécanisme de surveillance externe. Le fardeau réglementaire devrait faire l'objet d'un suivi à long terme. Il faudrait, dans l'idéal, que l'évaluation continue du fardeau réglementaire et la publication de rapports sur les progrès réalisés soient prévues dans une loi. On devrait accorder le même degré de transparence et les mêmes possibilités de discussion à la réglementation qu'à l'imposition et aux dépenses.

### 3) Créer un budget pour la réglementation

Les entreprises et les particuliers disposent de ressources limitées en temps et en argent à consacrer à la réglementation. Si les autorités de réglementation veulent que les règles soient respectées, elles doivent reconnaître ces limites et s'imposer des restrictions. Il est proposé notamment d'exiger du gouvernement qu'il élimine une exigence réglementaire chaque fois qu'il en adopte une nouvelle (une sorte de système de plafonnement et d'échange), et qu'il définisse des critères pour juger de la nécessité des nouveaux règlements ou de ceux qui sont déjà en vigueur.

### 4) Faire de la reddition de comptes en matière de réglementation une priorité politique en nommant un ministre responsable.

La réglementation a une incidence importante sur l'économie, mais elle ne figure généralement pas à l'avant-scène du débat politique. Il faudrait créer à cet effet un poste de premier plan (ministre de la responsabilité ou réforme réglementaires). Dans le cas des administrations municipales, une commission permanente devrait être mise sur pied, en s'assurant que des élus du conseil municipal y siègent afin qu'elle soit tenue de rendre des comptes.

### 5) Prioriser la simplification du langage.

Il est plus que raisonnable pour les propriétaires et autres citoyens de s'attendre à ce que les organismes gouvernementaux leur fournissent des conseils cohérents en temps opportun et dans un langage clair. Il faut tout mettre en œuvre pour que le langage soit accessible plutôt qu'intimidant – à moins que ce ne soit l'intention, bien sûr (par exemple dans les cas de non-conformité extrêmes).

**6) Donner des moyens permanents aux citoyens de donner leurs suggestions de réduction de la paperasserie.**

Il serait tout indiqué de créer une « boîte à suggestions » virtuelle pour que la population puisse signaler les lourdeurs administratives aux gouvernements, permettant ainsi aux ministères de comprendre les difficultés récurrentes et d'agir rapidement en cas de problèmes mineurs.

**7) Étudier attentivement la nécessité de tout nouveau règlement et prévoir son réexamen.**

Tout règlement proposé devrait faire l'objet d'un examen minutieux consistant notamment à se demander s'il est nécessaire ainsi qu'à s'assurer que les parties concernées sont consultées rapidement et souvent, et que toute conséquence indésirable est prise en compte. Les règlements qui sont jugés nécessaires doivent avoir des objectifs clairs et un plan pour leur réexamen.

**8) Faire preuve de souplesse en matière de conformité et donner des lignes directrices simples et des exemples de ce qui est conforme et de ce qui ne l'est pas.**

La réglementation est plus efficace si elle est axée sur les résultats que si elle est de nature prescriptive. Elle permet alors aux entreprises de trouver les solutions les plus rentables pour s'y conformer. Des lignes directrices et des exemples de conformité devraient toutefois être fournis aux entreprises. Ceci est particulièrement important pour les plus petites entreprises qui n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour étudier différentes options afin de trouver le moyen le plus économique de se mettre en conformité. C'est pourquoi il est extrêmement utile pour ces entreprises d'avoir des lignes directrices de base sur ce qui constitue la conformité.

**9) Améliorer les solutions en ligne.**

Le fait de pouvoir faire des démarches en ligne permet de gagner beaucoup de temps. Il est important que les ressources en ligne indiquent clairement les moyens de parler à un agent au besoin.

Une amélioration notable serait de donner la possibilité aux propriétaires de soumettre leurs formulaires au gouvernement au moyen des logiciels déjà utilisés par leur entreprise. Par exemple, le fait d'effectuer les versements de la TVH et de la TPS à l'ARC au moyen de leur logiciel de comptabilité ou d'envoyer les relevés d'emploi à partir de leur logiciel de paie leur ferait gagner un temps considérable.

**10) Renforcer la responsabilisation des autorités de réglementation en leur faisant porter la responsabilité de la rapidité du service et de la communication.**

Les propriétaires d'entreprise bénéficient d'une marge de manœuvre très limitée, voire inexistante, pour respecter leurs obligations administratives. À l'inverse, les autorités de réglementation ne se voient imposer aucun délai précis pour prendre une décision ou approuver un permis. Il faut en finir avec cette asymétrie en imposant des délais aux autorités de réglementation qui, en cas de retard ou de conseils erronés ou incohérents, en subiraient les conséquences.

## Annexe A : Sondages de la FCEI

### Sondage 2020 sur la réglementation et la paperasserie

Le fardeau réglementaire comprend le temps et l'argent dépensés pour observer les règlements du gouvernement (p. ex. essayer de comprendre quels règlements concernent votre entreprise, remplir des questionnaires, payer des comptables et des consultants externes, se soumettre à des vérifications et à des inspections). La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive (p. ex. des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que le piètre service à la clientèle des divers paliers de gouvernement. En répondant à ce sondage, vous nous aidez à continuer de montrer aux gouvernements qu'il est important de réduire la paperasserie.

**Vos réponses demeureront strictement confidentielles et ne seront publiées que sous forme globale.**

Les questions suivantes sont axées sur le fardeau de règlements imposé à votre entreprise par le gouvernement fédéral, votre province et votre municipalité. Ces premières questions **NE PORTENT PAS sur les règlements liés à la COVID-19** parce que nous cherchons ici à évaluer le fardeau réglementaire qui pèse normalement sur votre entreprise. Vous trouverez plus loin dans le sondage des questions sur les règlements liés à la COVID-19.

#### 1. Quels règlements **fédéraux** imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?

(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Taxes sur la masse salariale (RRQ/RPC, AE)
- Relevés d'emploi (RE)
- Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Impôt sur le revenu (des particuliers et des sociétés)
- Règlements sur le commerce, notamment transfrontalier (p. ex. paperasse relative à l'exportation ou à l'importation)
- Pêches
- Agriculture
- Immigration et citoyenneté (p. ex. délais de traitement des demandes)
- Environnement (p. ex. pollution et déchets, nature, science et technologie)
- Transports
- Inscription des entreprises et déclarations
- Statistique Canada (p. ex. sondages)
- Vendre au gouvernement (marchés publics)
- Autre (préciser)

#### 2. Quels règlements **provinciaux** imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?

(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Normes du travail/d'emploi
- Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
- Inscription des entreprises et déclarations
- Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée (TVP/TVQ/TVH)
- Autres règles fiscales
- Protection des consommateurs
- Permis d'installation sanitaire et inspections de salubrité
- Environnement (p. ex. agriculture, énergie, déchets et recyclage)
- Finance (p. ex. assurances, valeurs mobilières, services bancaires)
- Alcool, tabac, cannabis
- Inspection des aliments et des restaurants (peut aussi relever de l'administration municipale)
- Vendre au gouvernement (marchés publics)
- Autre (préciser)

#### 3. Quels règlements **municipaux** imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?

(Sélectionner toutes les questions pertinentes)

- Licences et permis d'entreprise
- Permis de construction et de rénovation
- Réglementation sur le stationnement (p. ex. exigences minimales en matière de stationnement payant, places de stationnement obligatoires)
- Déchets et recyclage
- Eaux usées et émissions atmosphériques
- Évaluations foncières (peuvent aussi relever du gouvernement provincial)
- Utilisation et aménagement du terrain
- Réglementation sur l'affichage
- Impôt foncier (taxes foncières) et taxes d'affaires (lorsqu'il y a lieu)
- Vendre au gouvernement (marchés publics)
- Autre (préciser)

4. Dans quelle mesure est-il **important** pour vous que les paliers de gouvernement suivants s'engagent à réduire la **paperasserie**, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise? (Sélectionner une réponse par ligne)

	Très important	Assez important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas/pas sûr
Le gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon gouvernement provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon administration municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans quelle mesure êtes-vous **convaincu** que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la **paperasserie**, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?

(Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

	Tout à fait convaincu	Assez convaincu	Pas très convaincu	Pas du tout convaincu	Je ne sais pas/pas sûr
Le gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon gouvernement provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon administration municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Compte tenu de tous les règlements portant sur votre entreprise (normes du travail, taxes et impôts, santé et sécurité, règlements sectoriels, etc.), à l'exception de ceux qui concernent la COVID-19, combien d'heures par semaine votre personnel et vous-même passez-vous habituellement à :

(Entrer un nombre d'heures approximatif par semaine)

	Heures/semaine
Remplir des formulaires et de la documentation gouvernementale?	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation en vigueur (lecture des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats)?	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

7. Sans compter les règlements sur la COVID-19, à combien s'élèvent habituellement les frais de logiciel comptable et les honoraires professionnels (comptables, avocats, consultants) que vous payez chaque année pour assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation?

(Entrer la somme approximative en \$ dépensée par année)

, 00 \$

8. Sans compter l'argent que vous avez déboursé pour respecter les règlements sur la COVID-19, combien votre entreprise a-t-elle dépensé ces trois dernières années pour acheter de l'équipement spécial, effectuer des rénovations, etc. dans l'unique objectif d'être en conformité avec la réglementation?

(Entrer la somme approximative en \$ dépensée au cours des 3 dernières années)

, 00 \$

9. Sans compter les règlements sur la COVID-19, quel impact les retards causés par les règlements (attente de permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des trois dernières années?

(Sélectionner une seule réponse)

- Aucun impact ou aucun retard
- Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
- Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

10. Sans compter les règlements sur la COVID-19, quel pourcentage approximatif du fardeau administratif qui pèse sur votre entreprise les gouvernements et votre municipalité pourraient-ils réduire sans toutefois mettre en péril l'intérêt public (p. ex. objectifs liés à la santé, à la sécurité, à l'environnement)?

(Entrer un pourcentage approximatif)

%

11. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'énoncé suivant? (Sélectionner une seule réponse)

« La COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de mon entreprise en termes de temps et d'argent. »

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Je ne sais pas/pas sûr

**12. Que pourrait faire le gouvernement pour aider votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation?**  
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Simplifier les règlements en vigueur en adoptant un langage clair, notamment
- Communiquer les nouveaux règlements avec clarté et rapidité
- Fournir des exemples de ce qui constitue la conformité (p. ex. modèles ou guides)
- Réduire le nombre total de règlements
- Améliorer le service à la clientèle du gouvernement (p. ex. réduire les temps d'attente au téléphone, s'assurer que les agents de première ligne sont aimables et compétents)
- Accélérer la prise de décision au sein des organismes de réglementation (p. ex. temps d'attente pour la délivrance de permis et de licences)
- Améliorer les outils en ligne pour la conformité réglementaire (plus de renseignements, plus d'options pour produire des déclarations, soutien par clavardage)
- Veiller à ce que les vérificateurs informent d'abord les chefs de PME avant de les pénaliser pour des violations mineures de la réglementation
- Autre (préciser)
- Je ne sais pas/pas sûr

**13. Si le coût (en termes de temps et d'argent) de la conformité aux règlements était réduit, comment votre entreprise aurait-elle le plus tendance à utiliser les économies réalisées?**  
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Augmenter les salaires et améliorer les avantages sociaux des employés
- Donner plus de formation aux employés
- Embaucher des employés
- Investir dans de l'équipement ou prendre de l'expansion
- Convertir les économies en bénéfices
- Accorder plus de dons d'argent à des organismes de bienfaisance
- Réduire les prix
- Réduire la dette
- Autre (préciser)
- Je ne sais pas/pas sûr

**14. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse par ligne)**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas/sans objet
L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'excès de règlements ajoute un stress important dans ma vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trop souvent, le gouvernement crée des règlements qui tiennent davantage compte des grandes entreprises que des petites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si les gouvernements offraient de meilleurs services en ligne, cela diminuerait énormément mes coûts de conformité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il me serait plus facile de respecter les exigences du gouvernement si je pouvais lui envoyer des formulaires via le logiciel comptable de mon entreprise (p. ex. déclarations de la TVH/TPS/TVQ, relevés d'emploi, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les formulaires, documents et sites Web du gouvernement sont présentés dans un langage clair et facile à comprendre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il m'arrive de recevoir des renseignements contradictoires du gouvernement (p. ex. d'agents différents, ou d'un agent et d'un site Internet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

15. Dans votre entreprise, quelle est la **principale** personne chargée de tenir vos livres comptables pour s'assurer qu'ils respectent toutes les exigences administratives (p. ex. gestion des dépenses, enregistrement des ventes, déclarations de taxes (TVH/TPS/TVQ), indemnisation des accidents du travail, paie, etc.)? (Sélectionner une seule réponse)

- Le ou les propriétaires et/ou une personne qui n'est pas comptable de métier (p. ex. un membre de la famille, un employé)
- Un comptable professionnel recruté à l'interne ou à l'externe
- Autre (préciser)
- Je ne sais pas/pas sûr

*Si Q15 = Je ne sais pas/pas sûr, passer aux commentaires finaux*

16. La personne qui tient les livres comptables de votre entreprise utilise-t-elle un logiciel de comptabilité (p. ex. pour gérer les dépenses, enregistrer les ventes)? (Sélectionner une seule réponse)

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/pas sûr

*Si Q16 = oui, répondre à Q17*

17. Parmi les logiciels de comptabilité suivants, lesquels utilisez-vous **principalement** pour tenir vos livres (p. ex. pour gérer les dépenses, enregistrer les ventes)? (Sélectionner une seule réponse)

- QuickBooks en ligne
- QuickBooks Desktop/Enterprise
- Sage
- FreshBooks
- Xero
- Wave
- Feuille de calcul (p. ex. Microsoft Excel, Google Sheets, etc.)
- Autre (préciser)
- Je ne sais pas/pas sûr

**Commentaires finaux :**

Auriez-vous des commentaires à partager? Les expériences positives ou négatives que votre entreprise a eues avec des règlements ou des organismes de réglementation (simplification des processus, inspecteurs, vérificateurs, COVID-19, etc.), par exemple, nous sont très utiles lorsque nous rencontrons des représentants du gouvernement.

**Pouvons-nous vous contacter au sujet de vos réponses?**

- Pour nous donner votre autorisation, veuillez cocher cette case.

**« paperasserie »**

La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive et inutile (p. ex. des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que le piètre service à la clientèle des divers paliers de gouvernement.

## Annexe B : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 110 000 PME au Canada. La capacité de recherche de la FCEI est inégalée, puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes.

Le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI a été effectué du 6 novembre au 9 décembre 2020. Ce même sondage a été réalisé du 23 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 auprès des clients d'Intuit Canada., soit des propriétaires d'entreprise, des comptables, des commis comptables et des administrateurs fiscaux. Étaient exclues du sondage les personnes travaillant dans une entreprise de 500 employés ou plus ou dans une société cotée en bourse, de même que les personnes travaillant dans l'administration publique ou les services gouvernementaux. Seules les personnes s'occupant de la conformité réglementaire dans le cadre de leur travail étaient autorisées à participer au sondage.

Au total, 6 569 Canadiens ont répondu aux deux sondages. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 1,2 %, 19 fois sur 20.

Pour estimer les coûts de la réglementation à l'échelle nationale, les données suivantes, fondées sur les réponses de 4 603 chefs d'entreprise, ont été utilisées après filtrage et exclusion des aberrations. Les chiffres tiennent compte des données suivantes :

- Heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives liées à la conformité à la réglementation et à d'autres activités connexes (lecture, formation, vérification, temps passé avec les comptables et les avocats). Ces coûts seront désignés par un (h).
- Montant annuel des honoraires des professionnels (comptables, avocats, consultants) nécessaires à la mise en conformité avec la réglementation ainsi que des rénovations et de l'équipement justifiés uniquement par la conformité à la réglementation. Ces coûts seront désignés par un (f).
- Coût des ventes perdues en raison de retards ou de restrictions réglementaires. Ces coûts seront désignés par un (s).

L'estimation des coûts de la réglementation au Canada a été calculée à partir des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) réalisée par Statistique Canada en 2019, laquelle porte sur les documents administratifs sur la paie (T4). Pour estimer le nombre total d'employés au Canada, les données de l'EERH ont été utilisées en conjonction avec celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2019. L'EERH concerne uniquement les entreprises comptant des employés et les travailleurs autonomes qui ont une entreprise constituée en société. Pour tenir compte des travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société (avec ou sans aide rémunérée), nous avons utilisé les données de l'EPA. Bien que l'EPA

comprenne des données sur les employés, nous avons préféré nous reporter à l'EERH, car elle contient des données plus fiables sur les revenus et l'emploi. Nous supposons aussi que tous les travailleurs autonomes n'ayant pas une entreprise constituée en société appartiennent à la première catégorie de taille (moins de 5 employés), étant donné que la plupart des entreprises non constituées en société sont soit des entreprises individuelles, soit des sociétés de personnes.

Les taux de salaire horaires – désignés par un (w) – des employés canadiens sont obtenus à partir des données provenant de l'EERH et de l'EPA. Les taux horaires des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens de l'EERH selon la taille de l'entreprise et le nombre moyen d'heures travaillées par semaine (pour tous les emplois) de l'EPA par province. Les données de l'EERH pour les secteurs d'activité faisant principalement partie du secteur public (services publics, éducation, santé, administration publique) ont été exclues.

L'équation de base utilisée pour calculer le coût total annuel de la réglementation pour les entreprises de notre échantillon est la suivante :

**Heures (h) × salaires hebdomadaires (w) × 52 + honoraires professionnels et dépenses nécessaires (f) + coût net des ventes perdues (s).**

Nous avons estimé que les employés et les employeurs consacrent chaque semaine au moins une heure à la paperasserie, et que le nombre total d'heures consacrées à la paperasserie par employé est inférieur à 30 par semaine.

Les dépenses requises au cours des trois dernières années ont ensuite été divisées par 3 pour obtenir les dépenses annuelles requises. Les honoraires professionnels et les dépenses en équipement ont été limités pour être égaux ou inférieurs à 5 000 \$ par employé et par année. Selon les résultats du sondage de la FCEI, 38,9 % des répondants ont noté des répercussions mineures sur les ventes (pertes de 5 % ou moins pour les ventes hebdomadaires) en raison des délais causés par la réglementation, et 14,1 % des répercussions majeures (pertes de 6 % ou plus pour les ventes hebdomadaires), donnant lieu à une marge de ventes perdues de 1,8 %. Le coût net des ventes perdues attribuables aux délais de réglementation a ensuite été calculé en multipliant la marge des ventes perdues (issue des résultats du sondage) par les salaires annuels payés aux employés des entreprises sondées, et par le ratio du total national des salaires par rapport au bénéfice net total national des entreprises pour 2018 publié dans les Statistiques financières et fiscales des entreprises de Statistique Canada<sup>21</sup>.

L'échantillon du sondage a été divisé en cinq catégories. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

n<sub>1</sub> = moins de 5 employés

n<sub>2</sub> = 5 à 19 employés

n<sub>3</sub> = 20 à 49 employés

---

<sup>21</sup> Statistique Canada. Statistiques financières et fiscales des entreprises, selon le type d'industrie. Tableau 33-10-0006-01. Consulté le 3 décembre 2020.



$n_4 = 50$  à 99 employés

$n_5 = 100$  employés ou plus

Nous pouvons ainsi estimer le coût de la réglementation par employé (CE) selon la taille des entreprises en utilisant l'équation générale suivante :

$$CE = \Sigma [(h_{ij} \times w_{ij}) \times 52 + f_{ij} + s_{ij}] / \Sigma e_{ij}$$

Où :

$i =$  la  $i^{\text{ième}}$  entreprise sur un total de 4 603

$j =$  la  $j^{\text{ième}}$  catégorie de taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

$h_{ij} =$  heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives dans l'entreprise  $i$  appartenant à la catégorie de taille  $j$

$w_{ij} =$  taux de salaire horaire moyen dans l'entreprise  $i$  appartenant à la catégorie de taille  $j$

$f_{ij} =$  montant annuel consacré aux honoraires et dépenses nécessaires liés à la conformité à la réglementation dans l'entreprise  $i$  appartenant à la catégorie de taille  $j$

$s_{ij} =$  coût des pertes en ventes nettes annuelles pour l'entreprise  $i$  appartenant à la catégorie de taille  $j$

$e_{ij} =$  nombre d'employés dans l'entreprise  $i$  appartenant à la catégorie de taille  $j$

Afin de déterminer le coût total pour toutes les entreprises canadiennes, nous avons multiplié le coût national par employé pour chaque catégorie de taille d'entreprise (CE) par le nombre total d'employés au Canada travaillant pour des entreprises de cette taille. Nous avons additionné les coûts des règlements pour les cinq catégories de taille afin d'obtenir une estimation du coût total (CT).

$$CT = \Sigma (CE_j \times N_j)$$

Où :

$j =$  la  $j^{\text{ième}}$  catégorie de taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

$CE_j =$  coût de la réglementation par employé pour la catégorie  $j$

$N_j =$  nombre total d'employés au Canada qui travaillent pour des entreprises de catégorie  $j$

Les coûts totaux de la réglementation à l'échelle provinciale ont été calculés de manière semblable, en utilisant les coûts provinciaux par employé pour chaque taille d'entreprise. Cependant, dans le cas où nous ne disposons pas de données suffisantes (moins de 20 répondants) pour une catégorie de taille d'entreprise, les coûts nationaux ont été utilisés au lieu des coûts provinciaux

par employé. Les chiffres de l'emploi à l'échelle provinciale pour des secteurs donnés ont dû faire l'objet d'une estimation en raison de la suppression de données dans l'EERH.

### Traitement de l'inflation

Le coût total de la réglementation pour 2005, 2008, 2012, 2014 et 2017 a été converti en dollars de 2020 d'après l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (Tableau 18-10-0005-01, consulté le 7 décembre 2020). À l'échelle provinciale et nationale, l'IPC pour 2020 correspond à la moyenne de l'IPC relevée mensuellement depuis le début de l'exercice, qui est disponible pour la période s'étalant de janvier à octobre (Tableau 18-10-0005-01, consulté le 7 décembre 2020).

### Autres remarques

Comme l'estimation des coûts à l'échelle provinciale se base sur les coûts provinciaux par employé et les chiffres de l'emploi provincial, la somme des coûts provinciaux ne correspond pas à l'estimation des coûts à l'échelle nationale. Les estimations provinciales ont donc été ajustées proportionnellement afin de rectifier cette situation. Bien que les territoires ne soient pas présentés séparément, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont été inclus dans l'estimation des coûts à l'échelle nationale.

Il existe évidemment des coûts supplémentaires liés à la conformité réglementaire, mais ceux-ci sont difficiles à quantifier. Comme le présent rapport ne traite pas de ces coûts supplémentaires, l'estimation des coûts à l'échelle nationale peut être considérée comme prudente. Si les coûts supplémentaires non inclus dans le calcul l'étaient, ils augmenteraient encore plus les estimations actuelles. Par exemple, les coûts liés aux pertes d'innovation, de productivité et d'activité économique dues à une réglementation excessive et inefficace ne sont pas mentionnés dans ce rapport, mais ils alourdiraient grandement la facture du fardeau réglementaire.

## Annexe C : Autres données

Tableau C.1

### Les règlements provinciaux les plus nuisibles, par province (% des réponses)

		NAT	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail	2020	55	61	58	56	44	59	41	67	55	61	74
	2017	62	60	65	55	57	68	45	63	59	66	78
Normes du travail/d'emploi	2020	50	36	55	34	37	57	52	41	33	39	26
	2017	51	35	51	31	48	61	50	31	24	30	26
Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée (TVP/TVQ/TVH)	2020	48	56	20	64	51	48	60	47	42	39	51
	2017	57	65	31	71	60	58	62	64	56	61	57
Inscription des entreprises et déclarations	2020	29	27	30	25	25	24	39	31	28	23	31
	2017	32	26	33	28	30	30	44	33	31	30	30
Finance (p. ex. assurances, valeurs mobilières, services bancaires)	2020	28	25	34	27	28	29	24	29	32	32	40
	2017	26	22	31	27	24	26	25	32	25	30	27
Autres règles fiscales	2020	18	19	17	17	16	18	23	16	11	16	19
	2017	22	19	25	25	23	22	24	22	18	11	15
Permis d'installation sanitaire et inspections de salubrité	2020	16	13	17	12	19	18	13	20	15	13	27
	2017	12	9	10	8	17	14	9	11	13	23	17
Environnement (p. ex. agriculture, énergie, déchets et recyclage)	2020	11	10	16	13	10	11	10	9	17	10	13
	2017	15	12	18	17	18	16	15	12	11	18	10
Inspection des aliments et des restaurants (peut aussi relever de l'administration municipale)	2020	7	6	6	6	10	7	9	11	11	7	11
	2017	5	4	5	2	7	5	6	6	5	21	8
Protection des consommateurs	2020	7	7	8	4	7	8	8	9	7	0	4
	2017	6	5	8	5	5	7	7	5	3	2	4
Vendre au gouvernement (marchés publics)	2020	6	4	8	7	7	6	6	6	11	7	17
	2017	8	7	8	10	10	8	6	10	6	5	14
Alcool, tabac, cannabis	2020	5	6	3	8	4	5	5	4	4	3	16
	2017	4	4	4	2	4	3	5	6	4	5	9

Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2017 (n = 7 353) et 2020 (n = 6 116).

**Remarque :** Les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard se basent sur un échantillon de moins de 40 réponses et doivent être interprétés avec prudence.

Tableau C.2

**Coût de la réglementation par province en 2014, 2017 et 2020 (en millions de dollars de 2020)**

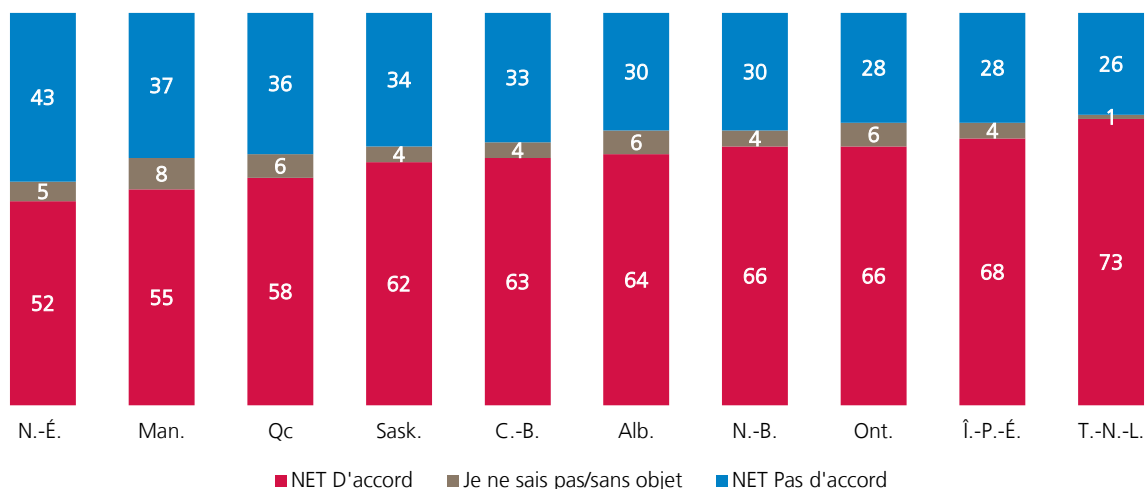
	2014	2017	2020	Variation en pourcentage (de 2017 à 2020)
Colombie-Britannique	5 754	5 638	6 286	11,5
Alberta	5 049	4 700	4 685	-0,3
Saskatchewan	1 218	1 189	1 109	-6,7
Manitoba	1 337	1 249	1 264	1,2
Ontario	16 207	15 811	15 131	-4,3
Québec	8 707	7 205	8 222	14,1
Nouveau-Brunswick	696	688	646	-6,1
Nouvelle-Écosse	891	841	839	-0,2
Île-du-Prince-Édouard	142	147	156	6,2
Terre-Neuve-et-Labrador	540	463	414	-10,6
<b>Canada</b>	<b>40 531</b>	<b>37 938</b>	<b>38 751</b>	<b>2,1</b>

**Source :** Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasse de la FCEI réalisé en 2014 (n = 6 644), en 2017 (n = 5 838) et en 2020 (n = 4 603), et les données de Statistique Canada.

**Remarque :** Le coût de la réglementation pour les territoires fait partie du montant total pour le Canada, même s'il n'est pas ventilé.

Figure C.3

**Je ne conseillerais pas à mes enfants de lancer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (% des réponses)**

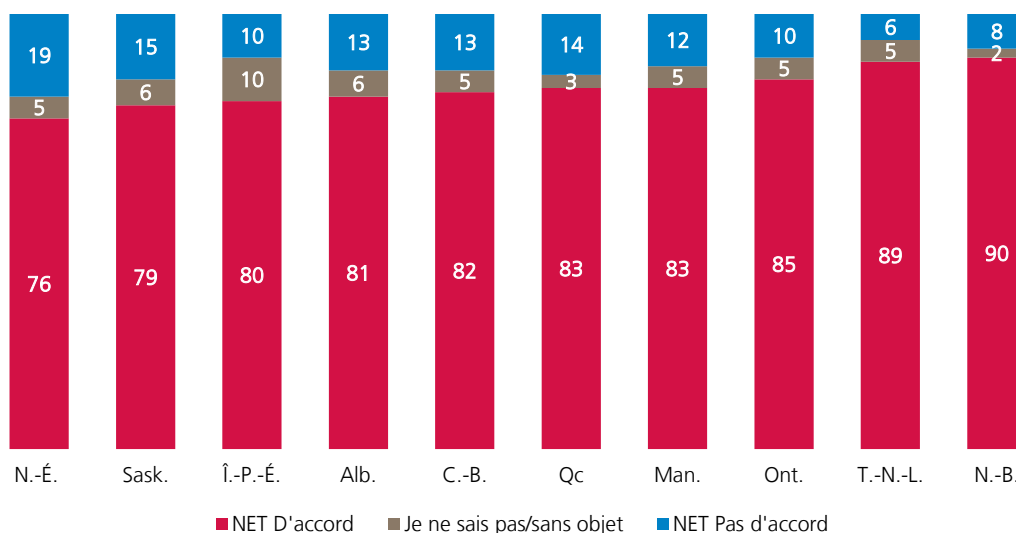


Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 267).

Remarque : Les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard se basent sur un échantillon de moins de 40 réponses et doivent être interprétés avec prudence.

Figure C.4

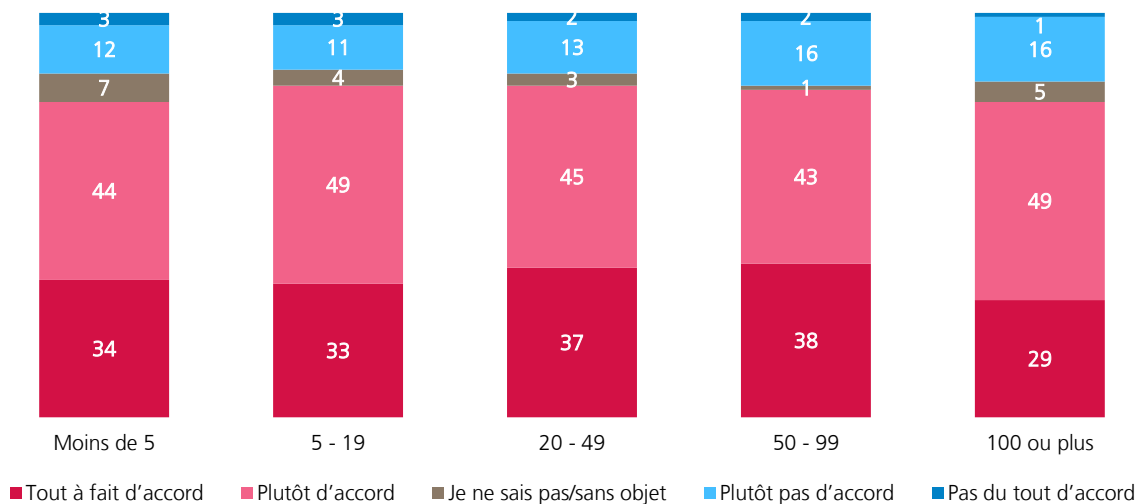
**La COVID-19 a fait augmenter de manière importante les coûts de conformité de mon entreprise en termes de temps et d'argent (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 528).

Figure C.5

**La réglementation excessive réduit de beaucoup la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance (selon la taille de l'entreprise) (% des réponses)**



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2020 (n = 5 300).



Perte de temps

Service à la clientèle

Inscription des entreprises

Relevés d'emploi

Paperasse

Régimes de retraite

Règlements

Douanes

Exigences

Obstacles

Fardeau administratif

Agence du revenu du Canada

Emplois

Sondages StatCan

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2021

